



Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale du Centre

OLYMPIADE / 2013- 2017 PLAN DE DEVELOPPEMENT



Ligue du Centre du Sport Adapté

Le Decret n°2005-1718 du 28 décembre 2005 et la circulaire n°2011-37 du 28 janvier 2011 instaurent l'élaboration de documents cadres, mettant en évidence :

- une stratégie "verticale et nationale" du sport considéré, concrétisé notamment par le projet de développement fédéral, ainsi que par les directives techniques nationales**
- une déclinaison "régionale" de cette stratégie, par l'organe déconcentré de la fédération sportive, concrétisée par le plan de développement régional du sport**
- une convention ETR qui se situe au croisement des documents précédents pour la mise en oeuvre d'un projet sportif territorial fédéral**

Les actions de l'ETR contribuent directement à la mise en oeuvre de la politique sportive fédérale contractualisée avec l'Etat. Elles doivent, en priorité, renforcer la cohérence et la complémentarité des différents objectifs décrits dans le projet de développement régional, en respectant tout particulièrement les directives techniques nationales et les politiques ministérielles prioritaires déclinées au plan territorial sous l'autorité du DRJSCS.

Dans le cadre des objectifs et actions du projet annuel de performance (PAP) du programme sport, les objectifs du projet de développement régional ainsi que les actions de l'ETR sont déclinés sous un format loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Plan de développement



Dans le cadre des actions et objectifs du *projet annuel de performance (PAP) du programme sport* déclinés sous un format LOLF, les activités de l'ETR seront les suivantes :

Action n° 1 : promotion du sport pour le plus grand nombre

- *Objectif : Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux "publics cibles" (personnes handicapées, jeunes filles et femmes, publics socialement défavorisés).*

Actions à mettre en œuvre et indicateurs :

Descriptif des actions	Indicateurs de Résultats
Créer et dynamiser un réseau de clubs valides et d'établissements médico-sociaux sensibilisés au sport adapté	Evolution du nombre d'associations Sport Adapté (SA) rattachées à un Etablissement Sanitaire Sociale ou Médico-Social / NB total de clubs SA
Accompagner : à la création d'associations sportives	Evolution du nombre de clubs ordinaires affiliés / total clubs SA Evolution du nombre de licenciés
Participer à la labellisation des clubs ordinaires et mobilisation de ces clubs en faveur du sport adapté	Nb de clubs labellisés (handicap mental et psychique) ayant ouvert une section SA / Total des clubs labellisés
Augmenter les rencontres sportives et les journées découvertes organisées en partenariat avec le mouvement sportif ordinaire	Nb de rencontres organisées en partenariat avec le mouvement sportif ordinaire / total des rencontres SA en Centre
Décliner des conventions régionales avec les comités et ligues des disciplines ciblées	Nb de conventions régionales déclinées / nb total de partenaires ciblés Nb d'actions communes

Action n° 2 : développement du sport en Région Centre :

A. Sport de Haut-Niveau

Football, Basket-ball, Athlétisme, Tennis de table

B. Faciliter les Sélections et les participations des athlètes aux championnats de France

Judo, Pétanque, Equitation, Tir à l'Arc, VTT, Tennis, Sport Adapté Jeunes, Futsal

Actions à mettre en œuvre et indicateurs :

Descriptif des actions	Indicateurs de Résultats
Etat des lieux des clubs et des pratiquants sur ces disciplines ciblées	Mise en place d'un observatoire des pratiques : Evolution du Nb de pratiquants par âge, par territoire et par discipline ciblée
Organiser des stages de perfectionnement / détection dans chaque discipline ciblée	Nb de disciplines ayant organisé au moins un stage par an / total des disciplines ciblées
Améliorer le suivi technique des athlètes en renforçant le lien avec les clubs ordinaires dans lesquels ils s'entraînent	Nb « clubs pôle » labellisés / nb total de clubs ordinaires accueillant des athlètes
Recentrer des moyens de la LCSA sur un nombre limité de disciplines sportives	Evolution du nombre de sportifs listés en Centre / total des sportifs listés au plan national (FFSA)
Développer des championnats régionaux et/ou interdépartementaux (plus de rencontres, moins éloignées)	Existence effective d'un championnat régional ou interdépartemental par discipline.

Action n° 3 : prévention par le sport et protection des sportif(ve)s

Objectif : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportif(ve)s.

Les actions ci-dessous ciblent exclusivement les personnes très lourdement handicapées au plan mental psychologique et celles ayant une mobilité réduite.

La pratique d'une APSA leur permet de maintenir leurs acquis (conduites motrices, stimulations cognitives, socialisation) et de lutter contre l'obésité liée notamment à la sédentarité chronique de leur vie en établissement médico-social.

De même, il s'agit de diminuer les effets indésirables des traitements médicaux (neuroleptiques, anxiolytiques, etc...) et de favoriser la réappropriation de leur corps par une initiation et une pratique régulière des activités physiques et sportives adaptées.

Actions à mettre en œuvre et indicateurs :

Descriptif des actions	Indicateurs de Résultats
Inciter une offre régulière et spécifique d'activités physiques de loisir et de découverte pour les personnes en situation de handicap	Evolution du nombre de journées proposées par an et par département Evolution du nb de participants par an et département
Co-Organiser une manifestation annuelle lors de la semaine de la santé mentale (partenariat avec « Sport en Tête » et les clubs sportifs)	Réalisation effective de la manifestation Evolution du nb de participants
Développer et renforcer des partenariats avec les structures hospitalières (hôpitaux de jour, HP...) les associations (clubs thérapeutiques, GEM, SAMSAH, association des patients...)	Evolution du nombre de ces structures participants aux activités du sport adapté
Intégrer des parcours orientés aux rencontres compétitives de la discipline concernée	Evolution du nombre de parcours orientés intégrés aux rencontres compétitives / nombre total de rencontres inscrites au calendrier en Centre
Accompagner des établissements désireux de mettre en place des activités régulières	Evolution du nombre de structures affiliées à la FFSA

Action n° 4 : Promotion des métiers du sport

Objectif : Adapter l'offre de formation.

Actions à mettre en œuvre et indicateurs :

Descriptif des actions	Indicateurs de Résultats
Mettre en place des modules à destination de dirigeants et salariés du sport adapté	Evolution du nombre de professionnels formés aux APSA
Former des professionnels et accompagnateurs du secteur sanitaire et médico-social aux APSA	Nombre de formations mise en place et de participants
Former des arbitres issus des clubs ordinaires (règlement FFSA, handicaps)	Evolution du nombre d'arbitres formés aux règlements SA par discipline